

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

I - DEPARTEMENT : renouvellement de la convention d'adhésion à l'agence technique départementale du Gard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard ;
- d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Commune de Ners, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

II – RESSOURCES HUMAINES : détermination du taux d'avancement applicable aux grades présents dans la collectivité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les ratios d'avancement de grades suivants :

GRADES	RATIO (en %)	A compter du
Tous les grades présents dans la collectivité	100 %	14 juin 2021

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

III – VOIRIE : déplacement des limites d'agglomération sur la RD 18, côté RD 936 au droit de l'angle du mur du cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le déplacement des limites d'agglomération sur la RD 18, côté RD 936 au droit de l'angle du mur du cimetière,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

IV - ENVIRONNEMENT : adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro phyto dans nos villes et villages »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune,
- d'adopter le cahier des charges de la charte régionale,
- de solliciter l'adhésion de la commune à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages »

V – CONTENTIEUX : désignation d'un avocat pour une affaire en cours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ester en justice et de désigner la SCP TERRITOIRES AVOCATS domiciliée à Montpellier (Hérault) en qualité d'avocat de la Commune de Ners afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans une affaire en cours.

VI - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES : désignation d'un référent « canicule »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1 – de désigner Madame Isabelle ARCIDIACO « référent canicule »

2 – de désigner Madame Christine MARTINEZ, suppléante du « référent canicule »

QUESTIONS DIVERSES SEANCE DU 14 JUIN 2021

- entretien du cimetière

Suite au passage au zéro phyto dans les espaces publics, une réflexion est engagée concernant l'entretien du cimetière. La commission travaux, voirie, aménagement du territoire, cimetière ainsi qu'un groupe de travail réfléchissent à ce sujet. Ainsi progressivement, les allées deviendront des espaces verts.